



Le 10 juillet 2008

Examen stratégique de la Société canadienne des postes
330, rue Sparks (HCCR)
Ottawa (Ontario)
K1A 0N5

Objet : extrait de résolution

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez, joint à la présente, la résolution portant le numéro 244.08 adoptée par le Conseil municipal de St-Charles-de-Bourget relativement au sujet mentionné en rubrique.

Si de plus amples informations vous étaient nécessaires concernant celle-ci, n'hésitez pas à me contacter.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Marlène Néron,
Secrétaire-trésorière
et directrice générale

Pièce jointe : résolution



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHARLES-DE-BOURGET**

À la session régulière du Conseil municipal de Saint-Charles-de-Bourget, tenue le 7 juillet 2008, et à laquelle étaient présents son honneur le maire, M. Bertrand Couture

et les conseillères et les conseillers suivants:

Madame Nathalie Gobeil
Et Messieurs Bernard St-Gelais, Réal Racine et Louis Savard formant quorum.

**EXAMEN STRATÉGIQUE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES
RÉSOLUTION NO 244.08**

ATTENDU QUE : l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettre);

ATTENDU QUE : si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays ;

ATTENDU QUE : la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises ;

ATTENDU QUE : le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population ;

.../2



POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Nathalie Gobeil ;
APPUYÉE PAR : M. Réal Racine ;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de St-Charles-de-Bourget fasse parvenir la présente résolution à la Société canadienne des postes pour indiquer son opposition à la déréglementation de Postes Canada et exiger que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

Copie conforme, ce 10 juillet 2008

Marlène Néron,
secrétaire-trésorière et directrice générale